



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 9 février 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/38 de la Municipalité, du 24 septembre 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accepter la mise en place d'une phase-pilote de deux ans pour le développement d'un observatoire de l'environnement qui devra permettre de mesurer localement trois paramètres environnementaux, la température, le bruit et la pollution de l'air, avec un suivi académique, pour un montant de CHF 127'232.- ;
2. d'accepter de financer ce projet par le Fonds du développement durable à hauteur de CHF 110'000.- ;
3. de prendre acte du soutien du Canton au projet de réseau pilote sous la forme d'un financement supplémentaire de CHF 17'232.- ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution » ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Vincent Rossi « Monitoring environnemental de Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf février deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :